

COMMUNE DU DEVOLUY

Arrêté municipal

Interdiction de stationnement entre les carrefours de la Rue des Chaumattes et La Boucle des Genévriers à La Joue du Loup.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU DEVOLUY

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 10.4 et 225,

Vu la demande déposée par Dévoluy Rallye Team,

Considérant l'organisation d'un rallye automobile sur le Dévoluy les 10 et 11 décembre 2022,

Considérant qu'il importe, pour des raisons de sécurité, d'interdire le stationnement des véhicules entre les carrefours de la Rue des Chaumattes et La Boucle des Genévriers à La Joue du Loup.

Considérant la démission du Maire, le 08/11/2022

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit entre les carrefours de la Rue des Chaumattes et La Boucle des Genévriers à La Joue du Loup du 08 décembre 2022 à partir de 20 heures jusqu'au 11 décembre 2022 (jusqu'à la fin du Rallye), en raison de l'organisation d'un rallye automobile. (Voir Plan annexé)

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire provisoire sera mise en place par l'organisateur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune du Dévoluy.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Responsable des services techniques

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie du Dévoluy,

Monsieur Philippe PATRAS, représentant Dévoluy Rallye Team

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Dévoluy

Le 25/11/2022

Pour le Maire démissionnaire

La 1^{ère} Adjointe

Alexandra BUTEL



Copie sera adressée à :

- Le responsable de la brigade de Gendarmerie Nationale de Saint Etienne en Dévoluy,
- Dévoluy Rallye Team